



inscriptions scolaires

**Vous avez un enfant né en 2020
Ou vous êtes un nouvel habitant de Présilly.**

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée 2023-2024, nous vous invitons à remplir la fiche d'inscription disponible sur notre site internet : www.presilly.fr, de manière lisible, et de la déposer en mairie aux heures d'ouverture, ou dans la boîte aux lettres ou de l'envoyer par mail mairie@presilly.fr, **du 13 au 24 Février 2023** muni des documents suivants : (**copies lisibles**)

- Votre livret de famille
- En cas de divorce ou de séparation de corps des parents, le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale sur ce mineur
- Le carnet de santé de l'enfant (vaccinations)
- Quittance EDF pour les personnes domiciliées sur la commune ou acte de propriété
- Pour les personnes de nationalité étrangères, un certificat du contrôle de l'habitant
- Certificat de radiation pour les enfants venant d'un autre établissement scolaire

PS : Il vous appartiendra ensuite de contacter l'école au 04.56.66.06.60.

